

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
Arrondissement d'Avallon



MAIRIE de  
QUARRE-LES-TOMBES

MAITRISE D'OEUVRE  
TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX  
NORMES DES ECOLES

PROCEDURE ADAPTEE

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres :**

**Vendredi 24 juin 2016 à 17 heures**

# **ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation concerne :

**Maîtrise d'œuvre – Travaux de réhabilitation et mise aux normes des écoles**

Le lieu d'exécution des prestations est :

**QUARRE-LES-TOMBES -89630**

La consultation porte sur les aménagements intérieurs des locaux et, le cas échéant sur une extension extérieure pour l'accessibilité de tous les niveaux

# **ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

## **2-1 Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **2-2 Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires

Chaque candidat ne pourra remettre qu'une seule offre agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

## **2-3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours et court à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3- PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire

### **3-1 Documents fournis aux candidats :**

Le dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation
- le programme du marché
- le CCAP
- le CCTP

Le dossier sera adressé sur simple demande écrite ou électronique

Il pourra être téléchargé sur le site : [www.quarrelestombes.fr](http://www.quarrelestombes.fr)

(Chapitre « Mairie », rubrique « Actualités », puis « Marchés Publics »)

### **3-2 Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Le dossier remis par les candidats sera placés sous enveloppe cachetée contenant :

- ⑩ la lettre de candidature
- ⑩ une déclaration du candidat
- ⑩ tout document permettant d'évaluer les capacités et l'expérience du candidat
- ⑩ le programme paraphé et accepté sans modification
- ⑩ le CCAP paraphé et accepté sans modification
- ⑩ le CCTP paraphé et accepté sans modification
- ⑩ un mémoire technique détaillant la méthodologie envisagée et précisant le contenu de chaque élément de mission
- ⑩ le calendrier prévisionnel de l'opération détaillant les délais de chaque étape
- ⑩ l'acte d'engagement

Le candidat susceptible d'être retenu devra fournir les certificats et attestations énoncées à l'article 46 du CMP

# **ARTICLE 4- SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

## **4-1 Sélection des candidats**

Seuls seront examinés les plis reçus aux date et heure limites de remise des offres.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens de l'article 35 du CMP sont éliminées après avis de la commission d'appel d'offres.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie après avis de la commission d'appel d'offres par la PRM (Personne Responsable du Marché).

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnées à l'article 46 du CMP, son offre est rejetée, L'élimination du candidat est alors prononcée, et la même demande est présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

**Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats**

## **4-2 Critères d'attribution – Pondération**

- Valeur de l'offre au vu du mémoire technique et des références du candidat : 40%
- Prix des prestations : 40%
- Méthodologie et calendrier : 20%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront

**La PRM pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général, Les candidats en seront informés**

## **ARTICLE 5- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

Les offres seront établies en euros et devront être remises sur support « papier »

L'offre sera transmise sous pli cacheté contenant 1 enveloppe portant les mentions suivantes :

**« Offre – maîtrise d'œuvre – Ecoles- NE PAS OUVRIR »**

L'offre sera adressée par pli recommandé avec avis de réception ou remise contre récépissé pour le vendredi 24 juin 2016 à 17 heures à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE QUARRE-LES-TOMBES  
1 Place de l'Eglise  
89630 QUARRE-LES-TOMBES**

Pour toutes informations complémentaires adresser la demande au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres à l'adresse

**[mairie-quarre@wanadoo.fr](mailto:mairie-quarre@wanadoo.fr)**